



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

Préfecture  
Bureau du cabinet  
Section sécurité et prévention de la  
délinquance  
Affaire suivie par : Gilles REVEL  
Téléphone : 04 68 10 27 73  
Télécopie : 04 68 10 29 10  
Courriel : gilles.revel@aude.gouv.fr

Arrêté préfectoral n°CAB-BC-2017-076  
établissant la liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur  
l'éducation et le comportement canins (chiens dangereux)

Le Préfet de l'Aude  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code rural et notamment ses articles L. 211-13-1 et R. 211-5-3 à R. 211-5-6;

VU la loi 2008-582 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux;

VU le décret n°2009-376 du 1<sup>er</sup> avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et au contenu de la formation;

VU l'arrêté du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévues à l'article L.211-13-1 du code rural;

VU l'arrêté du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 précité;

VU l'arrêté préfectoral n°CAB-BC-2016-166 du 24 août 2016 établissant la liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins;

VU l'arrêté préfectoral n°DCT-BCI-2017-075 du 20 mars 2017 donnant délégation de signature à M. Grégory LECRU, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aude;

VU les habilitations délivrées le 18 avril 2017 à MM. Alain OLIVA, Stéphan LATORE, Christian VIGERAL, et le 3 mai 2017 à M. Claude SAILLY pour dispenser la formation prévue à l'article R.211-5-3 du code rural et de la pêche maritime;

CONSIDERANT qu'il convient d'actualiser la liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins;

SUR proposition du directeur de cabinet du préfet de l'Aude;

ARRETE

../..

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

La liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins et à délivrer l'attestation d'aptitude mentionnées à l'article L211-13-1 susvisé ainsi que sur la prévention des accidents est fixée comme suit:

Nom Prénom	Adresse professionnelle	Commune - lieu de la formation	Habilitation préfectorale du (validité 5 ans)	Titre ou qualification
PICAVEZ Bernard	17, rue de la Mairie 11110 ARMISSAN tél: 04 68 45 33 41	ARMISSAN 27, rue de la Mairie	05/03/2015	Moniteur de club
TORRENT Roger	Education Canine Arzens Rue du Jeu de Mail 11290 ARZENS	ARZENS Salle Polyvalente (Mairie)	04/02/2015	Educateur canin
FERRER Bernard	224, avenue Général Leclerc 11000 CARCASSONNE tél: 04 68 25 96 72	CARCASSONNE 224, avenue Général Leclerc	25/06/2015	Educateur canin
SAFFON Marie Noelle	---	CASTELNAUDARY Club Canin Chaurien Avenue du Docteur Guilhem	16/04/2015	Moniteur de club
YAZID Didier	---	CASTELNAUDARY Club Canin Chaurien Avenue du Docteur Guilhem	16/04/2015	Moniteur de club
LAURET Patrick	Lieu-dit Salauze 11160 CAUNES MINERVOIS	CAUNES-MINERVOIS Lieu-dit Salauze	16/02/2015	Moniteur de club
FERRER Bernard	224, avenue Général Leclerc 11000 CARCASSONNE tél: 04 68 25 96 72	LEZIGNAN-CORBIERES 22bis, Boulevard de la Marne	25/06/2015	Educateur canin
LATORE Stéphan	---	MONTREDON DES CORBIERES Montredon Education Sport Canin 12, rue de Roque Tignouse	18/04/2017	Moniteur de club
OLIVA Alain	---		18/04/2017	Moniteur de club
SAILLY Claude	---		03/05/2017	Moniteur de club
VIGERAL Christian	---		18/04/2017	Moniteur de club
FAGET Sabine	4, route de Marcorignan 11100 NARBONNE tél: 04 68 41 75 40	NARBONNE 4, route de Marcorignan	09/06/2015	Docteur vétérinaire
FERRER Bernard	224, avenue Général Leclerc 11000 CARCASSONNE tél: 04 68 25 96 72	PEYRIAC MINERVOIS 12, rue du Grenache	25/06/2015	Educateur canin
COUQUET Frédéric	Lieu-dit La Plaine Rec du Plo 11120 ST MARCEL SUR AUDE	SAINT MARCEL SUR AUDE Lieu-dit La Plaine Rec du Plo	10/08/2012	Moniteur de club

Nom Prénom	Adresse professionnelle	<u>Commune - lieu de la formation</u>	Habilitation préfectorale du (validité 5 ans)	Titre ou qualification
LE PELLEC Thierry	---	SAINT MICHEL DE LANES Ferme de Mountane Route de Belfou	05/03/2015	Moniteur de club
ROGERON Catherine	Club Canin Cathare Le Tardieu – Route d'Arce SAINT POLYCARPE	SAINT POLYCARPE Club Canin Cathare Le Tardieu – Route d'Arce	27/06/2013	Educateur canin
PEOUX Patrick	---	SALLELES D'AUDE Club Canin Sallèlois Chemin de Truilhas	11/01/2016	Educateur canin
VIMIER Serge	Chemin des Bourriques 11800 TREBES tél: 04 68 78 78 10	TREBES Chemin des Bourriques	02/02/2015	Educateur canin
FAELENS Gérard	Association canine de l'Horte Lieu-dit l'Horte 11150 VILLASAVARY tél: 06 89 43 54 60	VILLASAVARY Association canine de l'Horte Lieu-dit l'Horte	01/04/2016	Educateur canin

## FORMATION EXCLUSIVEMENT DELIVREE AU DOMICILE DE PERSONNES PHYSIQUES

Nom Prénom	Adresse professionnelle	Habilitation préfectorale du (validité 5 ans)	Titre ou qualification
GESLIN Cédric	4, rue des Balcons Fleuris 66240 SAINT ESTEVE tél: 06 63 86 71 94	26/05/2016	Educateur canin
LEROY Didier	13B, avenue du Pech Ouest 11200 ORNAISONS tél: 06 83 58 51 95	07/07/2015	Brevet supérieur de maître-chien
VICTORIA Pascal	Lieu-dit Cantegril 31570 VALLESVILLES tél: 06 26 85 04 26	18/08/2016	Educateur canin

**ARTICLE 2:**

L'arrêté préfectoral n°CAB-BC-2016-166 en date du 24 août 2016 est abrogé.

**ARTICLE 3 :**

La secrétaire générale de la préfecture de l'Aude, le directeur de cabinet, la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations et les maires des communes du département de l'Aude sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Carcassonne, le - 5 MAI 2017

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet

  
Grégory LECRU